



Convocation commissariat deux mois après les faits

Par **abcd26**, le **28/02/2015** à **17:10**

Bonjour,

Mon petit fils de 15 ans a commis avec des camarades des dégradations sur plusieurs voitures en stationnement il y a deux mois. Pris en flagrant délit ils ont été mis en garde à vue et relâchés quelques heures après.

Aujourd'hui ses parents reçoivent une convocation au commissariat pour la semaine prochaine. Renseignements pris ses camarades également même jour, même heure. A quoi faut-il s'attendre?

Je suis une grand mère inquiète. Mon petit fils n'avait jamais fait aucune bêtise auparavant. Il a un parcours scolaire exemplaire avec de très bons résultats (17,5 de moyenne en seconde...) Ses parents qui travaillent (éducatrice et cadre supérieur) ne l'auraient jamais autorisé à être dehors la nuit sans un adulte... Mais les parents du camarade chez qui il dormait ont été d'accord pour les laisser sortir à minuit! et ils n'ont rien trouvé de mieux à faire que de dégrader des voitures! Nous en avons tous été abasourdis mais il a reconnu que personne ne l'avait obligé.

Quel sens a cette convocation et à quelle peine risque t-il d'être condamné? De la prison? une amende à payer par les parents, des travaux de réparation?

D'avance merci pour votre réponse. On se trouve désespérée devant une telle situation.